



Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie

La jeunesse et les sports, vecteurs de développement national et de promotion de la Francophonie

Relevé de décisions de la 34^e session ministérielle

Niamey (Niger), les 7 et 8 mars 2013

RELEVÉ DE DÉCISIONS

33^e session ministérielle de la Conféjes Niamey (Niger), les 7 et 8 mars 2013

1/Rapport d'activités :

La Conférence approuve le rapport d'activités présenté par le Secrétaire général.

2/Nomination de Commissaire aux comptes :

La Conférence prend acte de la nomination par le Canada-Québec de M. Réjean VAILLANCOURT, Commissaire aux comptes, en remplacement de Mme Danielle GAGNON.

3/Rapport des Commissaires aux comptes :

La Conférence adopte le rapport des Commissaires aux comptes et donne mandat au Secrétaire général de mettre en œuvre les recommandations suivantes, figurant dans le présent rapport :

- Formaliser par un bref compte rendu les vérifications périodiques faites dans le cadre du contrôle interne budgétaire et comptable ;
- Poursuivre l'optimisation de la trésorerie en visant un objectif de deux comptes de gestion courante (fonctionnement et programmes) et d'un compte dédié aux placements financiers ;
- Actualiser régulièrement le registre des spécimens des signatures et des visas des agents autorisés à signer les chèques, à procéder aux virements bancaires et à la signature de tous documents administratifs ;
- Dans le cas où des dotations budgétaires complémentaires sont ouvertes en cours d'année, les gérer et en présenter les résultats d'exécution selon les mêmes modalités que pour la programmation initiale ;
- Limiter l'utilisation de comptes d'attente du passif du bilan pour comptabiliser des opérations non prévues dans la programmation initiale et privilégier, dans ce cas, leur inscription en produits et charges du compte de résultat ;
- Formaliser systématiquement les achats par un bon de commande, y compris en début d'année, avant le vote des budgets ;
- Inscrire systématiquement l'imputation comptable détaillée ainsi que le code de fournisseur sur les fiches de liquidation des dépenses ou tout document équivalent ;
- Procéder à l'apurement de plusieurs comptes d'attente figurant au passif du bilan en affectant les reliquats existants aux programmes.

4/Modalités de versement des subventions :

La Conférence donne mandat au Secrétaire général de verser en une tranche unique les subventions accordées aux pays pour la réalisation de programmes et de vérifier

ou d'en organiser la faisabilité en regard des textes fondamentaux et du Manuel des procédures.

5/Quitus au Secrétaire général :

La Conférence donne quitus au Secrétaire général pour sa gestion du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

6/Rapport financier :

La Conférence adopte le rapport financier présenté par le Secrétaire général et le félicite des mesures prises pour permettre un suivi financier plus efficace en l'invitant à poursuivre ses efforts dans cette voie à partir des recommandations des Commissaires aux comptes.

7/Budget de fonctionnement :

La Conférence adopte le budget de fonctionnement 2013 du Secrétariat, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de deux cent quarante neuf millions neuf cent quatre vingt douze mille cinq cent soixante quinze FCFA (249 992 575 FCFA) et le félicite d'avoir présenté un budget à croissance nulle, tenant compte des contraintes du moment. Elle autorise le Secrétaire général à affecter en recette à ce budget la somme de quatre millions soixante quinze mille cinq cent soixante quinze FCFA (4 075 575 FCFA) prélevée sur les excédents de cotisations statutaires enregistrés en 2012.

8/Manuel des procédures administratives, financières et comptables :

La Conférence prend acte du document provisoire présenté par le secrétariat général. Elle invite tous les pays membres à faire part de leurs observations au plus tard le 31 mars 2013 afin de permettre au Secrétariat général d'achever l'élaboration de ce Manuel dans les meilleurs délais, conformément à la recommandation des Commissaires aux comptes.

9/Portail francophone du sport :

La Conférence prend acte avec satisfaction des avancées réalisées sur ce dossier. Elle félicite les différents instituts de formation parties prenantes ainsi que le partenaire technique du projet, l'INSEP de Paris. Elle invite le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue de l'ouverture de ce projet à d'autres pays membres. Elle renouvelle son appel aux Etats et gouvernements membres à communiquer régulièrement au Secrétariat général toutes informations et documents (photographies et films ou vidéos) pouvant utilement figurer sur le site.

10 / Programmation 2013 :

La Conférence adopte la programmation 2013 présentée par le Secrétaire général et judicieusement resserrée, tout en rappelant que sa mise en œuvre intégrale reste tributaire de la disponibilité effective et en temps utile des financements nécessaires. Elle donne mandat au Secrétaire général de procéder en tant que de besoin aux adaptations utiles, éventuellement par prélèvement sur le fonds de réserve, selon l'enveloppe financière disponible.

11/ Informations bancaires :

La Conférence appelle à nouveau tous les Etats et gouvernements membres à communiquer systématiquement au Secrétariat général des informations bancaires précises (SWIFT) pour l'identification de leurs virements.

12/ Jeux de la Francophonie :

La Conférence souligne l'importance de la participation la plus large possible de tous les Etats et gouvernements membres aux 7^{èmes} Jeux de la Francophonie qui se tiendront à Nice (France) du 7 au 15 septembre 2013. Elle attire avec insistance l'attention des pays non membres de l'espace SCHENGEN sur les dispositions à prendre, en temps utile, pour l'attribution de visas d'entrée à tous les participants.

13/Nomination du Secrétaire général :

La Conférence, après en avoir délibéré, nomme M. Ali BOURRAMAH, du Niger, au poste de Secrétaire général à compter du 1^{er} septembre 2013.

14/Modalités de désignation du Secrétaire général :

La Conférence adopte, pour l'avenir et si nécessaire, le principe d'un vote à la majorité absolue des membres présents, chaque Etat ou gouvernement disposant d'une voix.

15/Nominations de cadres au Secrétariat général :

La Conférence mandate le Secrétaire général pour prendre toutes dispositions utiles afin de procéder au recrutement de 3 cadres pour pourvoir aux postes suivants :

- conseiller technique jeunesse (poste vacant au 1-1-2013)
- conseiller technique sport (poste vacant au 1-4-2013)
- directeur adjoint administratif et financier (poste vacant au 1-1-2013)

16/Accueil des prochaines sessions du Bureau et de la Conférence :

La Conférence retient les pays suivants :

- 11^{ème} réunion du Bureau (2014) : Djibouti
- 35^{ème} Conférence ministérielle (2015) : République démocratique du Congo
- 12^{ème} réunion du Bureau (2016) : Sénégal
- 36^{ème} Conférence ministérielle (2017) : Haïti

17/RESOLUTION SUR L'AVENIR DE LA CONFEJES

Les Ministres de la Jeunesse et des Sports des Etats et Gouvernements membres de la CONFEJES, réunis à Niamey, République du Niger, les 7 et 8 mars 2013,

- Constatant le rôle incontournable de la jeunesse dans les processus de développement économique et social des Etats ;

- Considérant l'attachement à la jeunesse constamment réitéré par les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors des différents Sommets de la francophonie, de Moncton (1999), Montreux (2010) et Kinshasa (2012) ;
- Notant que lors du Sommet de Moncton de 1999, les Chefs d'Etats et de gouvernements de la Francophonie ont reconnu la CONFEJES comme « le lieu de référence et d'avis en matière d'appui multilatéral aux politiques destinées à la jeunesse » ;
- Notant que la CONFEJES, dans la Charte de la Francophonie adoptée en 2005 à Antananarivo est reconnue en qualité d'institution de la Francophonie spécialisée en matière de jeunesse et de sports, ce qui lui confère un rôle de premier plan dans la recherche de la satisfaction des besoins et aspirations des jeunes et des sportifs ;
- Notant que chaque année, les besoins exprimés par les Etats de même que le nombre de pays qui adhèrent aux programmes de la CONFEJES augmentent, alors que les moyens mis à sa disposition subissent une baisse tendancielle ;
- Rappelant que les activités sportives jouent un rôle important et reconnu pour l'intégration et la réadaptation de la jeunesse dans les pays sortis de conflit ou victimes de catastrophes naturelles ainsi que pour sa sensibilisation aux grands problèmes de santé publique ;
- Convaincus que si la CONFEJES dispose des moyens nécessaires lui permettant de répondre plus largement aux problématiques Jeunesse, Sport et Loisirs, sa contribution au rayonnement de la Francophonie, deviendra encore plus efficace et significative ;
- Considérant que la réalisation régulière et ponctuelle, d'un ensemble d'actions en faveur des Etats et gouvernements membres constitue la base de la reconnaissance internationale, dans l'espace francophone et au-delà, du savoir-faire et de la fiabilité de la CONFEJES, préalable indispensable à la recherche et la mise en œuvre de partenariats de haut niveau ;

INVITENT

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) à reconnaître et soutenir la CONFEJES dans son rôle d'acteur opérationnel dans le domaine de la Jeunesse et des Sports ;

Les Etats et gouvernements membres :

- À honorer leurs obligations relatives aux paiements des cotisations statutaires dans les délais requis ;
- Pour les pays contributeurs à maintenir dans la mesure du possible leur niveau d'engagement ;
- Pour les autres pays à contribuer aux efforts de financements nécessaires et à se mobiliser pour soutenir un développement structurel des programmes ;
- Pour les Etats bénéficiaires à s'engager à inscrire les projets subventionnés dans la durée ; l'action soutenue par la CONFEJES doit à ce titre être intégrée dans la politique nationale des Etats concernés. Le Secrétaire Général de la CONFEJES veillera à l'application de ce critère de recevabilité.

DONNENT MANDAT**Au Secrétaire général de la CONFEJES**

- pour prendre toutes les mesures nécessaires afin d'engager l'institution dans l'établissement de partenariats publics et/ou privés visant à améliorer les capacités financières et techniques de la CONFEJES ;
- pour proposer au prochain bureau de nouvelles lignes directrices et orientations permettant de faire face aux enjeux et défis qui se présentent à la CONFEJES.

Fait à Niamey (Niger), le 08 mars 2013

La Conférence

MOTION DE SOUTIEN A LA LUTTE OLYMPIQUE

La Conférence souligne l'importance de la pratique de la lutte dans un nombre important de pays membres et la place historique et sociologique qu'elle occupe dans les pays d'Afrique et de l'Océan indien. Elle rappelle l'excellence du partenariat pour la promotion de cette discipline existant depuis plus de 10 ans avec la Fédération internationale des luttés associées (FILA) qui comporte notamment l'implantation à Thiès (Sénégal) d'un centre international de haut niveau dont les stagiaires ont déjà obtenu des résultats internationaux brillants.

Elle apporte donc son plus entier soutien à la FILA pour le maintien de la lutte parmi les disciplines olympiques après les Jeux Olympiques de Rio.

**MOTION DE FELICITATIONS ET REMERCIEMENTS A M. YOUSOUF FALL,
SECRETARE GENERAL :**

La Conférence tient à rendre un vibrant hommage à Monsieur Youssouf FALL, dont le mandat de Secrétaire général arrive à expiration en 2013.

Son action à la CONFEJES a toujours été marquée par une efficacité remarquable, une vision prospective et une capacité de travail qui ont largement contribué, au fil de 8 années à l'excellente réputation dont bénéficie la CONFEJES au sein de la Francophonie et au dehors.

A ses qualités de gestionnaire et d'administrateur hors pair, il a toujours joint des qualités humaines difficilement égalables qui l'ont fait apprécier de tous ses partenaires et collaborateurs.

Persuadée qu'il marquera par sa présence l'histoire de la CONFEJES, la Conférence est heureuse de lui conférer, en témoignage de profonde reconnaissance, la qualité de « Secrétaire général honoraire » de la CONFEJES.

La Conférence remercie également son pays, la Mauritanie, d'avoir mis à sa disposition pour 2 mandats, un ambassadeur d'une telle qualité.

**MOTION DE REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DU SECRETARIAT GENERAL
EN FIN DE MANDAT :**

La Conférence exprime sa plus vive gratitude à :

- Mme Loraine Geoffrion, conseillère technique,
- M. Jean-Michel GUERNIC, conseiller technique,
- Mme Rose GNOFAM, directrice administrative et financière adjointe

Qui quittent, à l'expiration de leur mandat, le Secrétariat général.

Ils ont apporté à l'institution leur compétence et leur dévouement, contribuant largement, ainsi que souligné par le Secrétaire général à l'excellente image de la CONFÉJES, à la qualité de ses réalisations et à l'efficacité de sa gestion.

La Conférence étend ses remerciements aux Etats et gouvernements membres qui ont accepté de les mettre à disposition et leur souhaite à chacun un parfait accomplissement dans leur vie professionnelle et personnelle ultérieure.

MOTION DE REMERCIEMENT AUX AUTORITES NIGERIENNES

La Conférence des Ministres, réunie à Niamey les 7 et 8 mars 2013,

Considérant l'accueil chaleureux dont ses membres ont été l'objet depuis leur arrivée au Niger,

Considérant les excellentes conditions de séjour et de travail qui leur ont été offertes, Adresse ses sincères remerciements au gouvernement de la République du Niger et à M. Hassane KOUNOU, Ministre de la Jeunesse, des Sport et de la Culture pour la qualité de l'accueil et les parfaites conditions de travail qui ont favorisé le bon déroulement de ses travaux,

Prie ce dernier de bien vouloir transmettre l'expression de sa reconnaissance à S.E. M. Issoufou MAHAMADOU, président de la République du Niger et Chef de l'Etat,

Adresse également ses remerciements au comité d'organisation et à tout le personnel d'appui pour leur accueil, leur disponibilité et l'efficacité du travail accompli.

LISTE DES PAYS MEMBRES DU BUREAU 2013-2015

La Conférence désigne le nouveau Bureau pour 2013-2015, constitué comme suit :

- Président : Niger

- Premier vice-président : R. D. Congo

- Deuxième vice-président : Tchad

- Rapporteur : Sénégal

- Membres : France, Canada-Nouveau-Brunswick, Canada-Québec, Fédération Wallonie Bruxelles, Cap-Vert, Mauritanie, Burundi, Egypte, Liban, Haïti.